



Principes Urbains :

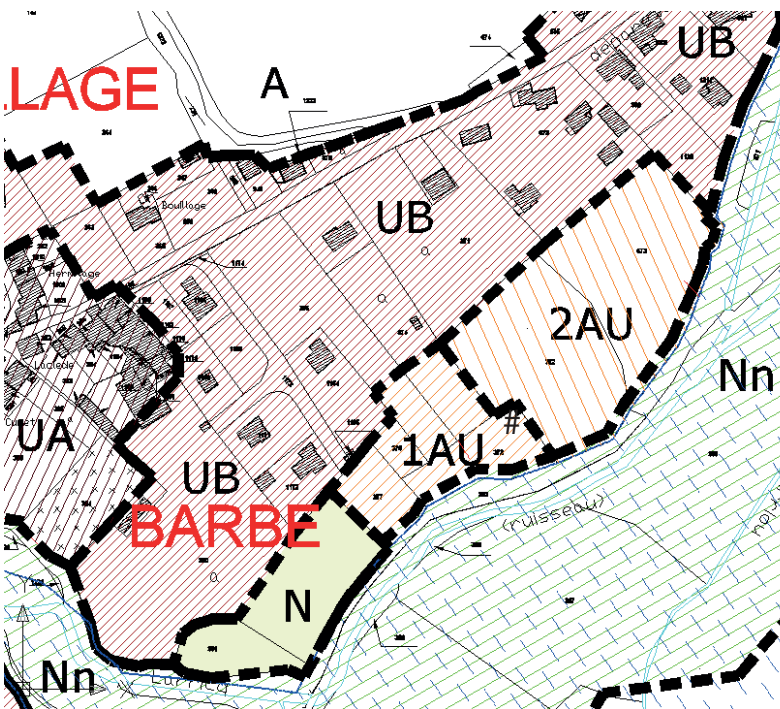
- Développer un principe de maillage entre la voirie existante par une voie transversale
- La voirie relie la rue du Val d'Aspe, qui dessert déjà la partie UB et 1 AU#, à la voie située sur la parcelle 673, pour desservir l'ensemble des parcelles situées en 1AU# et 2AU. (voir schéma d'intention ci-dessous)
- Ce secteur est principalement voué à de l'habitat bioclimatique (avec façades principales exposées au sud) dans de terrasse surplombant le lit majeur de l'Arriçq et du gave d'Aspe.
- La voirie prévoit également de dissocier un accès technique et un accès public à la maison de retraite.

Principes paysagers :

- Assurer l'intégration paysagère au site par la conservation d'une ligne de boisements existants (EBC) qui forment le talus, et la création d'un espace vert public support de la liaison douce reliant le Bourg à la gare de Bedous par la terrasse haute.
- L'axe paysager présente un dispositif de récupération des eaux intégré à l'ensemble paysager (bassin ou noues).

Programmation :

- Secteur de servitude de mixité sociale imposant 30% minimum de logements locatifs ou en accession sociale à la propriété sur l'ensemble du programme de la zone 1AU#.
- Prolongement et renforcements des réseaux pour accueillir 18 familles environ.



Principes viaires existant

----- voirie existante

Principes viaires à créer

----- Liaison, desserte

----- Cheminement doux

Principes urbains

Zone UB

Zone 1 AU#

Zone 2 AU

Principes Paysagers

●●●●● Frange paysagère à conserver

——— Frange paysagère à créer

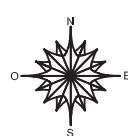
——— Espace vert public à créer

Gestion des eaux pluviales

——— Bassins de rétentions à créer

——— Noues à créer

0 50 m



Cartographie : Site&Architecture - 2015

